

AVIS DES SOCIÉTÉS *

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Au vu des circonstances relatives à la crise sanitaire du Covid 19, Tunisair informe ses honorables actionnaires qu'il est possible d'émettre leurs votes aux résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2020 par correspondance.

A cet effet, Tunisair informe ses actionnaires que :

- Tous les documents afférents à cette assemblée sont disponibles en ligne via l'adresse suivante :
<http://www.tunisair.com/site/publish/content/article.asp?ID=1036>
- Le vote se fait par courrier électronique avec signature légalisée du formulaire de vote par correspondance téléchargeable sur la même adresse susmentionnée.
- Une fois rempli, signé et légalisé, le formulaire de vote par correspondance doit être envoyé à la société par courrier électronique avant le 29/09/2020 à 17h sur l'adresse suivante :
AGE.TUNISAIR2020@tunisair.com.tn

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.